

Favoriser la reconnaissance du doctorat et l'insertion des docteurs

Journée nationale du doctorat

- Formations et diplômes
- Doctorat



La journée nationale du doctorat qui s'est tenue le 27 mars 2018, à Paris, a été clôturée par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Organisée par le ministère et destinée aux responsables de formations doctorales, cette première journée de réflexion et d'échanges autour du diplôme le plus élevé de l'enseignement supérieur français, a permis de faire le point sur la reconnaissance du doctorat, l'accompagnement des doctorants et l'insertion des docteurs.



Actualité - **27.03.2018**

"Un docteur n'est pas juste un savant, c'est aussi et peut-être avant tout un talent qui sait réagir et construire avec méthode face à l'inconnu. Les docteurs sont la force scientifique de notre pays, et c'est une force opérationnelle, qui a vocation à irriguer toute la société pour mieux la transformer."

Frédérique Vidal, Journée nationale du doctorat, 27 mars 2018, Paris La Sorbonne.



Etat des lieux

Rénovation du diplôme de doctorat

Conformément aux préconisations de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur, la révision des textes relatifs à la formation doctorale a été conduite en 2016.

[L'arrêté du 25 mai 2016](#) a renouvelé l'exigence de la formation doctorale en structurant davantage le parcours du doctorant autour de la convention de formation, en intégrant des formations complémentaires,

et en clarifiant les relations entre école doctorale, directeur de thèse et doctorant. Cette évolution réglementaire était essentielle à la qualité et à la valorisation du doctorat.

Simplification et meilleure lisibilité

- Rôle réaffirmé des directeurs de thèse.
- Alignement sur les standards internationaux (jury de thèse...).
- Intégration de pratiques ayant largement démontré leur intérêt lors de leur mise en œuvre à titre expérimental dans diverses écoles doctorales, telles que la mise en place d'un collège doctoral et d'un comité de suivi.
- Possibilité pour les établissements de s'adapter aux lieux et aux situations : un collège doctoral peut être créé pour organiser la politique doctorale de site.
- Nombre de doctorants par encadrant fixé par le conseil de l'école doctorale en tenant compte des disciplines rares.
- Possibilité d'une année de césure.

Ouverture de la fonction publique aux docteurs

Les compétences travaillées et attestées dans le cadre du doctorat ont vocation à être reconnues sur le marché du travail au-delà des sphères de l'enseignement et de la recherche.

Il s'agit de **faire une place plus importante aux docteurs au sein de l'administration** afin qu'elle se nourrisse de leur créativité et de leur culture du questionnement. C'est l'objectif de l'adaptation des concours externes de catégories A.

- Le processus est en cours : **61 corps** ont déjà fait l'objet de cette adaptation.
- Un concours externe spécial pour le **corps des IGAENR** a été créé.
- **L'ENA** a adapté une de ses épreuves orales et amélioré la reconnaissance du doctorat pour le concours interne et le 3e concours.

Il faut aller plus loin...

Des cursus de recherche de haut niveau

Dans l'esprit initial du Processus de Bologne, le doctorat a vocation à s'inscrire dans le cadre d'**Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)**.

Les EUR permettront de bâtir, dès le master, des cursus de recherche de haut niveau en créant des liens organiques entre universités, écoles et organismes autour de la signature scientifique des établissements et des sites. **Un 2e appel à projet EUR sera ouvert cet été.**

Les écoles doctorales et les EUR ont vocation à **doter les futurs docteurs de savoir-être et de soft skills** indispensables à leur bonne insertion professionnelle, notamment en dehors du monde académique.

La ministre souligne par ailleurs "la nécessité d'intégrer au cursus des doctorants une formation à la gestion des données. Il est en effet indispensable de développer la culture de nos communautés dans ce domaine qui évolue très vite."

Le doctorat, un sésame pour le secteur privé

Les docteurs doivent être présents dans tous les milieux professionnels. "Pour une entreprise, recruter un docteur, c'est faire le pari gagnant de l'innovation", souligne Frédérique Vidal. "Un docteur, c'est un regard neuf : une vision internationale de son domaine d'expertise ; une capacité, sans cesse éprouvée durant la thèse, à interroger l'existant, source d'amélioration des produits et des services ; ou encore, dans le cas d'un docteur en sciences humaines et sociales, une distanciation essentielle à l'accompagnement de la transformation culturelle des entreprises."

Entre 2010 et 2015, **la part des docteurs travaillant dans le privé est passée de 23% à 37%**, dont plus de la moitié dans la recherche privée : la progression est importante, mais doit encore être renforcée.

A noter également, **le dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)**, créé et financé par le ministère chargé de la recherche, qui constitue une aide au recrutement de doctorants en entreprise. Son objectif : favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises.

La convention CIFRE associe trois partenaires : une entreprise, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

Le dispositif CIFRE est plébiscité

- Depuis 1981, les CIFRE ont réuni **9 000** entreprises, plus de **4 000** laboratoires et **25 400** doctorants autour de projets de recherche.
- Les CIFRE enregistrent un taux de soutenance de thèse de **90%** toutes disciplines confondues.
- **89%** des responsables scientifiques en entreprise estiment qu'ils n'auraient pas établi de coopération sans le dispositif CIFRE.
- Les **2/3** des docteurs CIFRE sont recrutés par les entreprises.
- **1 450** CIFRE seront financées en 2018, soit 50 thèses de plus qu'en 2017.

Inscription du doctorat au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) avant l'été 2018

La ministre a souhaité que la démarche l'inscription du doctorat au **Répertoire national de la certification professionnelle** soit accélérée et aboutisse avant l'été 2018.

Le RNCP c'est quoi ?

- C'est le répertoire public qui contient des **fiches descriptives pour chaque certification professionnelle nationale**, à destination des usagers institutionnels essentiellement.
- Chaque fiche RNCP précise les compétences acquises par blocs, les métiers, emplois, le ou les secteurs d'activités visés ainsi que les modalités d'accès à la formation. Elle permet de situer les certifications les unes vis-à-vis des autres et elle est utilisée, entre autres, pour la mobilité professionnelle, les conventions collectives, la VAE et les accès aux financements.
- Les fiches sont classées par domaine d'activité et par niveau de qualification sur une grille à 5 niveaux pour la France et 8 niveaux à l'échelle européenne.
- Le doctorat se situe sur le niveau 8 européen et le niveau 1 français.

Pourquoi cette démarche d'inscription du doctorat au RNCP ?

- Internationalisation du marché de l'emploi.
- Importance croissante de l'insertion des docteurs en dehors de la fonction publique et dans des métiers autres que la recherche.
- Volonté du législateur, dans la loi de 2013, d'inscrire le doctorat dans les conventions collectives et de permettre l'accès des docteurs à la haute fonction publique.

Les 22 fiches élaborées par le Collège des conseillers scientifiques de la DGESIP, organisées par secteurs d'activité, ont été présentées au comité de suivi LMD, puis au CNESER le 20 mars 2018.

Une nouvelle phase va être engagée : l'appel aux établissements pour qu'ils choisissent tout ou partie des 22 fiches auxquelles ils préparent leurs doctorants, afin que leurs arrêtés d'accréditation puissent les mentionner et donnent ainsi une base juridique à l'inscription des fiches au RNCP.

Avant l'été, tous les établissements qui se seront manifestés auront pu voir leurs arrêtés d'accréditation modifiés, et les 22 fiches pourront être inscrites au RNCP.

*

DISCOURS DE LA MINISTRE

Je suis ravie d'être parmi vous pour clore cette première journée de réflexion et d'échanges autour du Doctorat. Si je dis "première", c'est que je souhaite que ce rendez-vous puisse se tenir chaque année afin de mettre en lumière ce diplôme et nos docteurs.

Mettre en lumière, c'est à la fois valoriser et examiner, et le doctorat mérite ce double regard. Diplôme le plus élevé de l'enseignement supérieur français, standard international des élites scientifiques, sa portée est l'exacte mesure d'une aspiration essentielle à notre avenir commun : l'édification d'une société de la connaissance c'est-à-dire une société qui fait du savoir – et non de l'information – le moteur de son progrès. L'excellence du doctorat est la condition sine qua non de cette ambition ; le devenir des docteurs est quant à lui un traceur de la diffusion de la science au sein de la société.

"Savoir, penser, rêver. Tout est là." a écrit Victor Hugo. **Voilà une belle définition du doctorat : un savant mélange de science, de raisonnement et d'inspiration, une création de connaissances à l'aide d'un esprit qui critique et d'un imaginaire qui projette.**

Le doctorat c'est une dynamique tournée vers l'avenir. Les années de doctorat ne sont pas une parenthèse scientifique, dont il ne resterait rien en dehors des travaux produits : bien au contraire, c'est une véritable expérience professionnelle. Être formé par la recherche, c'est apprendre à gérer un projet, un budget, aussi, c'est savoir rebondir lorsqu'on tombe dans une impasse, trouver des solutions lorsqu'on bute sur un obstacle, c'est se lancer dans l'inconnu en toute autonomie mais aussi travailler en équipe, c'est transformer la compétition en émulation, c'est se confronter sans cesse au regard exigeant de la communauté scientifique. Un docteur n'est donc pas uniquement scientifique, c'est aussi un individu qui sait réagir et construire avec méthode face à l'inconnu. **Les docteurs font partie de la force scientifique de notre pays, et c'est une force opérationnelle, qui a vocation à irriguer toute la société pour mieux la transformer.**

Ces talents font tout d'abord la vie de nos laboratoires et la vitalité de notre recherche. En 2015, 42% des docteurs diplômés en 2010 occupent un emploi dans la recherche publique. Au moment où des défis majeurs mobilisent toutes les sciences, de la transition énergétique aux bouleversements climatiques, du vieillissement des populations aux migrations, de la révolution numérique au maintien de la biodiversité, notre société doit s'appuyer sur une communauté scientifique d'excellence. La qualité du doctorat doit donc être au cœur de nos préoccupations.

Les évolutions successives du diplôme de doctorat en ont conforté l'excellence. L'exigence de la formation doctorale a été affirmée, structurant davantage le parcours du doctorant autour de la convention de formation, intégrant des formations complémentaires, et clarifiant les relations entre école doctorale, directeur de thèse et doctorant. Ces évolutions étaient nécessaires à la qualité et à la valorisation du doctorat.

Au-delà de l'exigence scientifique, les écoles doctorales ont en effet également vocation à doter les futurs docteurs de savoir-être et de soft skills indispensables à leur bonne insertion professionnelle, notamment en dehors du monde académique. C'est un point particulièrement important. Je tiens d'ailleurs ici à souligner la nécessité d'intégrer au cursus des doctorants une formation à la gestion des données. Il est en effet indispensable de développer la culture de nos communautés dans ce domaine qui évolue très vite.

Mais, en considérant la compétition internationale dans laquelle nous sommes engagés, nous devons aller plus loin. Ainsi, dans l'esprit initial du Processus de Bologne, le doctorat a vocation à s'inscrire dans le cadre des Écoles Universitaires de Recherche. Celles-ci permettront de bâtir dès le master des cursus de recherche de haut niveau en créant des liens organiques entre universités, écoles et organismes autour de la signature scientifique des établissements et des sites. Désormais les perspectives ouvertes par un nouveau cycle licence plus diversifié, plus académique ou plus professionnalisé ouvrent en effet un champ d'action pour le post-licence et l'organisation de ces écoles universitaires de recherche. Ces graduate schools à la française vont accroître la cohérence, la visibilité et l'attractivité internationale du doctorat.

Un 2ème appel à projet EUR sera ouvert cet été. Il sera profondément revu par rapport au premier appel de façon à couvrir l'évolution globale des sites vers la généralisation des écoles universitaires lorsqu'ils y sont prêts et à faciliter l'émergence d'écoles universitaires de recherche correspondant à la signature scientifique des universités. Dans les deux cas, le rayonnement international sera un critère important.

La qualité du doctorat n'est pas uniquement la clé de l'excellence académique de la France ; c'est aussi la clé de sa reconnaissance par les entreprises. Or je l'ai dit, nos docteurs doivent être présents dans tous les milieux professionnels, car, à travers eux, c'est la science, ses avancées et son état d'esprit, qui

imprègnent la société. Qui plus est, l'internationalisation de l'économie ouvre une attente particulière vis-à-vis des docteurs dans les entreprises. Ils sont en effet à la fois un vecteur de l'internationalisation de celles-ci et les garants d'une capacité de pivotement de plus en plus souvent sollicitée.

Entre 2010 et 2015, la part des docteurs travaillant dans le privé est passée de 23% à 37%, dont plus de la moitié dans la recherche privée : c'est une belle progression mais nous ne pouvons pas nous en satisfaire car la compétitivité économique de notre pays en dépend. Pour une entreprise, recruter un docteur, c'est faire le pari gagnant de l'innovation. Un docteur, c'est un regard neuf : une vision internationale de son domaine d'expertise, infiniment précieuse dans une économie mondialisée ; une capacité, sans cesse éprouvée durant la thèse, à interroger l'existant, une capacité de distanciation essentielle à l'accompagnement de la transformation culturelle des entreprises dans un monde en profonde mutation.

Ce qui freine encore certaines entreprises dans l'embauche d'un docteur, c'est précisément ce qui devrait les y encourager : la différence de culture, qui est source de disruption. Mais cette diversité n'est féconde que si les rudiments d'un langage commun ont été développés en amont, sans quoi elle se dissout dans l'incompréhension mutuelle. Les conventions CIFRE sont devenues le vecteur incontournable de ce dialogue fructueux entre la recherche publique et l'entreprise : selon une enquête menée par l'A.N.R.T. en 2017, 89% des responsables scientifiques en entreprise estiment qu'ils n'auraient pas établi de coopération sans le dispositif CIFRE. Par ailleurs, les 2/3 des docteurs CIFRE sont recrutés par les entreprises. En résumé, les CIFRE n'ont plus à faire la preuve de leur efficacité. C'est parce que je tiens tout autant à encourager les nouvelles initiatives qu'à soutenir les dispositifs qui fonctionnent, que **j'ai souhaité assurer la montée en puissance de ces conventions en finançant 1450 CIFRE en 2018, soit 50 thèses de plus qu'en 2017.**

L'internationalisation du marché de l'emploi, l'importance croissante de l'insertion des docteurs en dehors de la fonction publique et dans des métiers autres que la recherche ainsi que la volonté du législateur, dans la loi de 2013, d'inscrire le doctorat dans les conventions collectives et de permettre l'accès des docteurs à la haute fonction publique rendaient indispensable **l'inscription du doctorat au Répertoire national de la certification professionnelle.** J'ai donc souhaité que soit accélérée la démarche visant à cette inscription avant l'été 2018.

[Le RNCP est le répertoire public qui contient des fiches descriptives pour chaque certification professionnelle nationale, à destination des usagers institutionnels essentiellement. Chaque fiche RNCP précise les compétences acquises par blocs, les métiers, emplois, le ou les secteurs d'activités visés ainsi que les modalités d'accès à la formation. Elle permet de situer les certifications les unes vis-à-vis des autres et elle est utilisée, entre autres, pour la mobilité professionnelle, les conventions collectives, la VAE et les accès aux financements. Les fiches sont classées par domaine d'activité et par niveau de qualification sur une grille à 5 niveaux pour la France et 8 niveaux à l'échelle européenne. Le doctorat se situe sur le niveau 8 européen et le niveau 1 français.]

Cette démarche est entreprise en concertation entre la D.G.E.S.I.P./D.G.R.I. et la C.P.U., les associations de doctorants et docteurs (CJC et ANDES) ainsi que les organisations syndicales et les acteurs socio-économiques. Les 22 fiches élaborées par le Collège des conseillers scientifiques de la DGESIP, organisées par secteurs d'activité, ont été présentées d'une part au comité de suivi LMD, puis au CNESER le 20 mars 2018 avant de pouvoir vous être présentées aujourd'hui par Jean-Louis Gouju.

Une troisième phase va pouvoir maintenant être engagée. Les établissements vont définir les fiches auxquelles correspondent les doctorats préparés en leur sein, afin que leurs arrêtés d'accréditation puissent les mentionner et donnent ainsi une base juridique à l'inscription des fiches au RNCP. Ainsi, avant l'été, tous les établissements qui se seront manifestés auront pu voir leurs arrêtés d'accréditation modifiés, et les 22 fiches pourront être inscrites au RNCP. Tous les contacts nécessaires ont été pris avec la Commission nationale de la certification professionnelle pour s'assurer que le processus pourra se dérouler dans des délais resserrés.

Avec la loi sur la formation professionnelle, des changements importants vont intervenir dans les dispositifs de certification des formations professionnelles et de reconnaissance des compétences. Il était essentiel que nos diplômes nationaux, et en particulier le plus prestigieux d'entre eux, le doctorat, soient d'ores et déjà reconnus et puissent prendre toute leur place dans le grand mouvement qui s'engage.

Naturellement, ces fiches sur le doctorat ne sont pas figées. Elles sont appelées à évoluer, à s'adapter aux transformations des secteurs, des métiers et des activités. En liaison avec le Comité de suivi LMD, la DGESIP mettra en place une procédure de remontée des propositions de modifications et de mise à jour régulière de ces fiches.

Si le doctorat doit être un sésame pour le secteur privé, il doit aussi donner accès à la fonction publique, sans quoi la transformation de notre société par le savoir ne saurait être complète. Le décloisonnement culturel, le brassage des idées, la promotion de la différence, sont des ambitions qui ne valent pas uniquement pour l'entreprise. Tout comme elle, l'administration de l'État doit aussi se renouveler, innover, s'adapter. La diversité culturelle est la condition de cette vitalité, de cette remise en question à laquelle la fonction publique doit se prêter pour rester en prise avec les citoyens et leurs attentes. Faire une place plus importante aux docteurs au sein de l'administration afin qu'elle se nourrisse de leur créativité et de leur culture du questionnement, c'est l'objectif de l'adaptation des concours externes de catégorie A. Le processus est toujours en cours mais 61 corps ont déjà fait l'objet de cette adaptation. Par ailleurs, un concours externe spécial pour le corps des IGAENR a été créé, permettant le recrutement de 2 docteurs en 2017. L'ENA a également adapté une de ses épreuves orales et amélioré la reconnaissance du doctorat pour le concours interne et le 3ème concours. Cette ouverture est essentielle au renouvellement des élites.

Je voudrais terminer ce propos en insistant sur trois points :

- Tout d'abord, il nous faut avoir une appréciation objective de l'insertion professionnelle de nos jeunes docteurs. Je salue à cet égard la mise en place d'une enquête bisannuelle exhaustive fin 2017 grâce à une bonne collaboration entre le ministère la CPU et la CDEFI.
- Ensuite, je pense que l'essentiel des progrès que la France pourra réaliser pour la valorisation du doctorat repose d'abord, comme l'ont montré les travaux de l'après-midi, sur la qualité de la formation doctorale, sur les améliorations continues qui lui sont apportées notamment dans l'augmentation des interactions avec les entreprises, sur l'inventivité et l'engagement des responsables des écoles doctorales et des collèges doctoraux, des encadrants, des laboratoires qui les accueillent et des doctorants eux-mêmes. Je tiens à tous vous remercier pour votre engagement.
- Enfin je tiens à adresser un encouragement particulier aux docteurs et aux doctorants : je le sais pour l'avoir vécu, se lancer dans un doctorat n'est pas un choix anodin. C'est une formidable aventure intellectuelle et humaine, mais elle exige de la ténacité, de l'abnégation, une exigence à l'épreuve du temps.

Je tiens à vous féliciter d'avoir emprunté cette voie : ce sont autant de routes qui s'ouvrent pour notre pays et son avenir scientifique, économique et social. Il est juste qu'elle vous conduise aussi à une réussite et un épanouissement personnels. C'est pourquoi l'ensemble de la communauté scientifique et ses partenaires se mobilisent pour que ce diplôme soit reconnu et valorisé à la hauteur de votre engagement et de votre talent.

Je vous remercie.

Frédérique Vidal annonce de nouvelles mesures pour la reconnaissance et la valorisation du Doctorat

- Formations et diplômes
- [Doctorat](#)



Frédérique Vidal a clôturé, mardi 27 mars, la journée nationale du doctorat, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. À l'occasion de cette journée, la ministre a rappelé le rôle clé de la recherche au sein de notre société de la connaissance et de l'innovation. La recherche permet une vision nouvelle de la société, indispensable en vue des défis écologiques, économiques, humains et structurels qui apparaissent et dans lesquels elle doit prendre toute sa part, notamment en appui aux décisions publiques.

Frédérique Vidal a souligné l'importance du doctorat, plus haut diplôme national, à la fois comme étape essentielle de la formation universitaire et comme véritable expérience professionnelle. **La ministre s'est félicitée que la reconnaissance du doctorat se soit accrue depuis plusieurs années**, et a encouragé tous les acteurs de la formation doctorale à poursuivre et amplifier leurs efforts pour améliorer encore la qualité des formations doctorales et l'excellence des doctorats en soulignant que La qualité du doctorat n'est pas uniquement la clé de l'excellence académique de la France ; c'est aussi la clé de sa reconnaissance par les entreprises.

La part des docteurs travaillant dans le privé est passée de 23% à 37% entre 2010 et 2015 dont plus de la moitié dans la recherche, alors que 42% des diplômés en 2010 travaillaient en 2015 dans la recherche publique. **L'insertion professionnelle des docteurs dans le privé est donc en augmentation** et à vocation à continuer à augmenter car c'est un vecteur important pour la compétitivité économique de notre pays.

Ainsi, la ministre a annoncé 3 mesures permettant une meilleure reconnaissance du diplôme de doctorat au plan national et international :

- **L'inscription des doctorats au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) :** cela facilitera l'insertion des docteurs en dehors de la fonction publique et dans des métiers autres que la recherche publique. Cette démarche, entreprise en concertation, a abouti à la création de 22 fiches, qui seront appelées à évoluer et à s'adapter aux transformations des secteurs, des métiers et des activités;
- **L'augmentation du nombre de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) :** 1450 conventions CIFRE seront financées en 2018, soit 50 thèses de plus qu'en 2017 ;
- **Le lancement cet été d'un nouvel appel à projets pour les Écoles Universitaires de Recherche (EUR) :** l'objectif est d'accroître la cohérence, la visibilité et l'attractivité internationale du doctorat en créant des "graduate schools" à la française.

DEUX GRANDS TYPES DE CONTRAT

- **Les contrats doctoraux** au sein des EPSCP dont le cadre réglementaire est défini par la DGRH du ministère – et la gestion déconcentrée aux opérateurs.
- **Les contrats CIFRE** dont le recrutement relève d'un appel à candidatures piloté par l'ANRT auquel sont associés par convention les services du ministère.

POURSUITE DE CARRIÈRE DES DOCTEURS

[Note d'information SIES \(février 2017\) "La situation des docteurs sur le marché du travail"](#)

[Note d'information SIES \(mai 2017\) "Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles"](#)

[Note Flash SIES \(octobre 2017\) "Les caractéristiques socioprofessionnelles des chercheurs en entreprise en 2015"](#)

[Note d'information SIES \(décembre 2017\) "Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline"](#)

CHIFFRES CLÉS

74 450 étudiants en doctorat

14 500 doctorats délivrés chaque année

50% des doctorats délivrés dans les disciplines scientifiques, 20 % en sciences humaines et humanités et 14 % en sciences de la société.

9,4 % des doctorants bénéficient d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

41% des étudiants étrangers sont en doctorat

275 écoles doctorales

Source : [L'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche en France \(avril 2017\)](#)

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Destiné à mobiliser toute la communauté scientifique à l'importance de ces enjeux, le rapport de Pierre Corval sur l'intégrité scientifique comporte 16 propositions de recommandations opérationnelles afin de renforcer les dispositifs de protection de l'intégrité scientifique dans les domaines de la réglementation, de la formation et de l'organisation.

[Rapport "Bilan et proposition de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique"](#)